

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 877

12 avril 2013

SOMMAIRE

Acrux Lux Invest S.A.	42065	Galente S.A.	42090
Amsterdam Seafaring Company S.A.	42050	GFM (CE) S.A.	42094
Atares Lux Invest S.A.	42063	Giant Panda Assets S.à r.l.	42092
Besins International Luxembourg S.A. ...	42050	Go Find IT Technologies S.à r.l.	42092
Bluegrass S.A.	42058	Green Star S.à r.l.	42091
Canepa Green Energy II	42066	Heralda S.A., SPF	42091
Centre de Psychologie Appliquée aux Transports et à leur Sécurité S.A.	42058	Herby Immo S.à r.l.	42093
Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxem- bourg S.C.S.	42058	Holding Gallardo S.A.	42093
Copra S.à.r.l.	42083	Home Plante Deco S.à r.l.	42092
EATG Sàrl	42093	Hydroneo Nirone S.à r.l.	42050
Electra Management S.à r.l.	42085	I.D. Sport	42096
Endurance Hospitality Finance S.à r.l.	42082	KEM S.à r.l.	42096
Even RX Eins S.à r.l.	42083	Keyser Söze S.à r.l.	42094
Even RX Zwei S.à r.l.	42081	KPI Residential Property 10 S.à r.l.	42094
Executive Search Company S.A.	42081	KPI Residential Property 10 S.à r.l.	42093
FLE	42082	KWF Business Consultants S.A.	42094
Fondation Sclérose en Plaques Luxem- bourg	42084	La Belgica S.à r.l.	42095
Fritz Meyer Lux Bauunternehmung S.à r.l.	42084	Lampe International S.A.	42095
Gain Capital Participations II S.A., SICAR	42091	Letsatsi Investments S.à r.l.	42096
		Lynebat Luxembourg S.A.	42095
		Sancopia Capital No. 1 S.à r.l.	42085

Amsterdam Seafaring Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013030285/12.

(130037224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Besins International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 79.961.

Extrait de résolution prise par le conseil d'administration, en date du 14 février 2013:

- constatation du changement d'adresse professionnelle du commissaire aux comptes, Monsieur Marc Müller, au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, à compter du 1^{er} mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030305/11.

(130037183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Hydroneo Nirone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 175.249.

STATUTS

L'an deux mille treize, le premier février.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

HYDRONEO S.A., une société constituée et existant suivant les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174537,

ici représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination HYDRONEO NIRONE S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces

circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

HYDRONEO S.A., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jean ZEKRI, né à Miliana (Algérie), le 4 février 1955, demeurant à 25 Boulevard Lannes, F-75116 Paris, (France).
2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

42054

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1,000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand thirteen, on the first of February.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

HYDRONEO S.A. a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 174537,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2012.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name HYDRONEO NIRONE S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including,

without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, HYDRONEO S.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- Mr Jean ZEKRI, born at Miliana (Algeria), on 4th February 1955, residing at 25 Boulevard Lannes, 75116 Paris, (France)
2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English and in case of divergences between the French and the English French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2013. LAC/2013/5478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013024625/409.

(130029490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 771.015.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.459.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, CLIFFS NATURAL RESOURCES INC. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013030352/12.

(130037511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Centre de Psychologie Appliquée aux Transports et à leur Sécurité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3280 Bettembourg, 73, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 123.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE AUX TRANSPORTS ET A LEUR SECURITE S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Référence de publication: 2013030367/11.

(130037150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Bluegrass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.266.

STATUTS

L'an deux mil treize, le cinq février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

1. Madame Véronique HENCKES, administrateur de société, née le 28 juillet 1963 à Anvers (Belgique), demeurant au 46, Sterrenlaan, B-2610 Wilrijk,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 décembre 2012;

2. Madame Fabienne HENCKES, indépendante, née le 6 décembre 1964 à Anvers (Belgique), demeurant au 61, Mus-senbурglei, B-2650 Edegem,

ici représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, résidant professionnellement à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 décembre 2012;

3. Madame Pascaline HENCKES, née le 4 février 1968 à Wilrijk (Belgique), demeurant au 36, rue Emile Bouillot, B-1050 Bruxelles,

ici représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, résidant professionnellement à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 19 décembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «BLUEGRASS S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille deux cents euros (EUR 31.200) représenté par trois cent douze (312) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai, à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent

ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Actionnaires, pré qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les trois cent douze (312) actions représentant la totalité du capital social de la Société, comme suit:

Madame Véronique HENCKES, prénommée	104 actions
Madame Fabienne HENCKES, prénommée	104 actions
Madame Pascaline HENCKES, prénommée	104 actions

Toutes ces actions sont libérées par les actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente-et-un mille deux cents euros (EUR 31.200) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Résolutions des actionnaires

Les Actionnaires, pré-mentionnés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prennent les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Monsieur Christian FRANÇOIS, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2013. LAC/2013/5882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013024444/273.

(130030024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Atares Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.679.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, ci-après «le Mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme luxembourgeoise ATARES LUX INVEST S.A.,

en vertu des résolutions du conseil d'administration en date du 27 décembre 2012 dont une copie, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte.

Lequel Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. - La société anonyme ATARES LUX INVEST S.A., dont le siège social est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, ci-après "la Société", est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous B 137.679 et a été constituée par acte du 11 mars 2008, publié au Mémorial C n° 1078 du 2 mai 2008.

Son capital social, intégralement libéré s'élève à EUR 8.526.000,- (huit millions cinq cent vingt-six mille euros).

Il est représenté par:

- 727.600 (sept cent vingt-sept mille six cents) actions dites «Actions Ordinaires» et
 - 25.000 (vingt-cinq mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A dites "MRPS A" et
 - 100.000 (cent mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B dites "MRPS B",
- toutes d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

L'article 5.2 libellé comme suit:

5.2. Capital autorisé. Les montants à concurrence desquels le capital social peut être augmenté par décision du Conseil d'Administration (ci-après «Capital Autorisé») sont arrêtés comme suit:

- à concurrence de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) par la création et l'émission de 5.000.000 (cinq millions) d'Actions Ordinaires;

- à concurrence de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) par la création et l'émission de 5.000.000 (cinq millions) de MRPS A;

- à concurrence de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) par la création et l'émission de 5.000.000 (cinq millions) de MRPS B;

soit un Capital Autorisé total de EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'euros), qui sera le cas échéant représenté par 1.500.000 (cinq cent mille) Actions, dont au maximum 5.000.000 (cinq millions) d'Actions Ordinaires, 5.000.000 (cinq millions) de MRPS A et 5.000.000 (cinq millions) de MRPS B.

Cette autorisation est valable dès le 27 décembre 2012 et pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 décembre 2017.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

II. - Le conseil d'administration, lors d'une réunion du 27 décembre 2012 a décidé de procéder des augmentations du capital social dans le cadre du capital autorisé, à savoir:

1. à concurrence de EUR 7.245.000,- (sept millions deux cent quarante-cinq mille euros) pour le porter de EUR 8.526.000,- (huit millions cinq cent vingt-six mille euros) à EUR 15.771.000,- (quinze millions sept cent soixante et onze mille euros) par la création et l'émission de 724.500 (sept cent vingt-quatre mille cinq cents) actions ordinaires, à libérer intégralement en numéraire.

2. à concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) pour le porter de EUR 15.771.000,- (quinze millions sept cent soixante et onze mille euros) à EUR 16.021.000,- (seize millions vingt et un mille euros) par la création et l'émission de 25.000 (vingt-cinq mille) MRPS A moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.750.000,- (un million sept cent cinquante mille euros), le tout à libérer intégralement en numéraire.

3. à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pour le porter de EUR 16.021.000,- (seize millions vingt et un mille euros) à EUR 17.021.000,- (dix-sept millions vingt et un mille euros) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) MRPS B moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 7.375.000,- (sept millions trois cent soixante-quinze mille euros), le tout à libérer intégralement en numéraire.

III. - Le conseil d'administration a admis l'actionnaire unique à la souscription des actions nouvelles.

IV. - L'augmentation de capital a été libérée intégralement par des apports en numéraire, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

V. - A la suite de cette augmentation de capital, l'article 5.1 des statuts est modifié pour prendre la teneur suivante:

5.1. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 17.021.000,- (dix-sept millions vingt et un mille euros).

Il est représenté par:

- 1.452.100 (un million quatre cent cinquante-deux mille cent) actions dites «Actions Ordinaires» et
- 50.000 (cinquante mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A dites "MRPS A" et
- 200.000 (deux cent mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B dites "MRPS B", toutes d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à cinq mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au Mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013025084/82.

(130030935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Acrux Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.678.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ci-après «le Mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme luxembourgeoise ACRUX LUX INVEST S.A.,

en vertu des résolutions du conseil d'administration en date du 27 décembre 2012 dont une copie, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte.

Lequel Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. - La société anonyme ACRUX LUX INVEST S.A., dont le siège social est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, ci-après "la Société", est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous B 137.678 et a été constituée par acte du 11 mars 2008, publié au Mémorial C n° 1043 du 28 avril 2008.

Son capital social, intégralement libéré s'élève à EUR 8.526.000,- (huit millions cinq cent vingt-six mille euros).

Il est représenté par:

- 727.600 (sept cent vingt-sept mille six cents) actions dites «Actions Ordinaires» et
 - 25.000 (vingt-cinq mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A dites "MRPS A" et
 - 100.000 (cent mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B dites "MRPS B",
- toutes d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

L'article 5.2 libellé comme suit:

5.2. Capital autorisé. Les montants à concurrence desquels le capital social peut être augmenté par décision du Conseil d'Administration (ci-après «Capital Autorisé») sont arrêtés comme suit:

- à concurrence de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) par la création et l'émission de 5.000.000 (cinq millions) d'Actions Ordinaires;
- à concurrence de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) par la création et l'émission de 5.000.000 (cinq millions) de MRPS A;
- à concurrence de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) par la création et l'émission de 5.000.000 (cinq millions) de MRPS B;

soit un Capital Autorisé total de EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'euros), qui sera le cas échéant représenté par 1.500.000 (cinq cent mille) Actions, dont au maximum 5.000.000 (cinq millions) d'Actions Ordinaires, 5.000.000 (cinq millions) de MRPS A et 5.000.000 (cinq millions) de MRPS B.

Cette autorisation est valable dès le 27 décembre 2012 et pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 décembre 2017.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

II. - Le conseil d'administration, lors d'une réunion du 27 décembre 2012 a décidé de procéder des augmentations du capital social dans le cadre du capital autorisé, à savoir:

1. à concurrence de EUR 7.245.000,- (sept millions deux cent quarante-cinq mille euros) pour le porter de EUR 8.526.000,- (huit millions cinq cent vingt-six mille euros) à EUR 15.771.000,- (quinze millions sept cent soixante et onze mille euros) par la création et l'émission de 724.500 (sept cent vingt-quatre mille cinq cents) actions ordinaires, à libérer intégralement en numéraire.

2. A concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) pour le porter de EUR 15.771.000,- (quinze millions sept cent soixante et onze mille euros) à EUR 16.021.000,- (seize millions vingt et un mille euros) par la création et l'émission de 25.000 (vingt-cinq mille) MRPS A moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.750.000,- (un million sept cent cinquante mille euros), le tout à libérer intégralement en numéraire.

3. à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pour le porter de EUR 16.021.000,- (seize millions vingt et un mille euros) à EUR 17.021.000,- (dix-sept millions vingt et un mille euros) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) MRPS B moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 7.375.000,- (sept millions trois cent soixante-quinze mille euros), le tout à libérer intégralement en numéraire.

III.- Le conseil d'administration a admis l'actionnaire unique à la souscription des actions nouvelles.

IV. - L'augmentation de capital a été libérée intégralement par des apports en numéraire, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

V. - A la suite de cette augmentation de capital, l'article 5.1 des statuts est modifié pour prendre la teneur suivante:

5.1. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 17.021.000,- (dix-sept millions vingt et un mille euros).

Il est représenté par:

- 1.452.100 (un million quatre cent cinquante-deux mille cent) actions dites «Actions Ordinaires» et
- 50.000 (cinquante mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A dites "MRPS A" et
- 200.000 (deux cent mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B dites "MRPS B", toutes d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à cinq mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au Mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013025057/82.

(130030897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Canepa Green Energy II, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 165.858.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WELLAND LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Bahamas, having its registered office at 404 East Bay Street, P.O. Box N-3016 Nassau, Bahamas,

here represented by Mr. François Deprez, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of CANEPA GREEN ENERGY II (hereinafter the "Company"), a société anonyme having its registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Mamer/Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165858, incorporated pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 395, dated 14 February 2012. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing person, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create ten (10) classes of shares numbered A1 to A10 (the "Class A Shares"), which will be redeemable shares pursuant to and in accordance with article 49-8 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, and the provisions of the articles of association of the Company. The rights attached

to such redeemable shares and the conditions for their redemption are set out in the restated articles of association of the Company, as provided in the last resolution hereafter, and are hereby expressly approved by the sole shareholder and included with immediate effect in the Company's articles of association.

Second resolution

The sole shareholder decides to attribute a nominal value of one cent (EUR 0.01) to each existing share and to simultaneously split the existing shares so that the current share capital, amounting to thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), shall be represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares of a nominal value of one cent (EUR 0.01) each which will be split among the newly created classes as follows: three hundred and ten thousand (310,000) class A1 redeemable shares, three hundred and ten thousand (310,000) class A2 redeemable shares, three hundred and ten thousand (310,000) class A3 redeemable shares, three hundred and ten thousand (310,000) class A4 redeemable shares, three hundred and ten thousand (310,000) class A5 redeemable shares, three hundred and ten thousand (310,000) class A6 redeemable shares, three hundred and ten thousand (310,000) class A7 redeemable shares, three hundred and ten thousand (310,000) class A8 redeemable shares, three hundred and ten thousand (310,000) class A9 redeemable shares and three hundred and ten thousand (310,000) class A10 redeemable shares.

Third resolution

Having reviewed the special report by the board of directors of the Company, the sole shareholder decides to create an authorized share capital, including the issued share capital, of an amount of fifty million euros (EUR 50,000,000.-), consisting of five hundred million (500,000,000) class A1 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A2 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A3 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A4 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A5 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A6 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A7 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A8 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A9 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A10 redeemable shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01).

This report will remain annexed to the present deed.

The sole shareholder further resolves that, during the period of five years from the date of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of these resolutions, the board of directors or the sole director, as the case may be, is hereby authorized to issue shares, and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to create two classes of directors that will be named "Director A" and "Director B" and to provide in the articles of association of the Company that "The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one director, by the joint signature of any Director A together with any Director B, and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization."

Fifth resolution

The sole shareholder decides that the current directors of the Company shall henceforth be named Director A and Director B as follows:

- Mr. Elias Esber, Director A;
- Mr. Kian Esteghamat, Director A;
- Mr. Mark Wilson Le Tissier, Director B.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to revoke the company Dune Expertises S.à r.l. as statutory auditor of the Company and to appoint the company Client Audit Services S.A. with registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B160904, as statutory auditor of the Company until the annual general meeting of shareholders to be held in 2017.

Seventh resolution

The sole shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company in English, followed by a French translation, inter alia to reflect the above resolutions and the capital increase referred to in the next resolution. The fully amended and restated articles are set out below, at the end of the last resolution passed hereby.

Eighth resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of ninety-six thousand five hundred and seventy-nine euros and fifty cents (EUR 96,579.50) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) up to one hundred and twenty-seven thousand five hundred and seventy-nine euros and fifty cents

(EUR 127,579.50) through the issue of nine million six hundred and fifty-seven thousand nine hundred and fifty (9,657,950) Class A Shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The new shares are paid up in full and subscribed as follows:

1) eight million nine hundred and seventy-eight thousand (8,978,000) shares have been subscribed by WELLAND LIMITED, aforementioned, in exchange for a contribution in kind of a claim amounting to twelve million forty-seven thousand euros (EUR 12,047,000.-) that it holds against the Company, and which will be extinguished by amalgamation as a result of the contribution (the "Contribution"). Such new shares are split among the ten classes of Class A Shares as follows:

- a) eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred (897,800) class A1 redeemable shares;
- b) eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred (897,800) class A2 redeemable shares;
- c) eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred (897,800) class A3 redeemable shares;
- d) eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred (897,800) class A4 redeemable shares;
- e) eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred (897,800) class A5 redeemable shares;
- f) eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred (897,800) class A6 redeemable shares;
- g) eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred (897,800) class A7 redeemable shares;
- h) eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred (897,800) class A8 redeemable shares;
- i) eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred (897,800) class A9 redeemable shares;
- j) eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred (897,800) class A10 redeemable shares.

The total value of the Contribution consists in (i) eighty-nine thousand seven hundred and eighty euros (EUR 89,780.-) for the share capital and (ii) eleven million nine hundred and fifty-seven thousand two hundred and twenty euros (EUR 11,957,220.-) for the share premium.

The value of the Contribution results from a report issued by VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l., annexed hereto.

The conclusion of the report is the following: "Based on our review performed, as described before, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind made by Welland Limited does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be created as remuneration, being 8,978,000 shares with a nominal value of 0.01 € per share, completed with an issue premium of 11,957,220 €."

The above mentioned report, after having been initialled by the notary and the proxyholder of the appearing party, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party declares that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

2) Six hundred and seventy-nine thousand nine hundred and fifty (679,950) shares have been subscribed by Delta Holding Corporation, a corporation incorporated under the laws of Antigua and Barbuda, having its registered office at ANTIGUA MANAGEMENT AND TRUST LTD, with offices at McKinnons in the Parish of Saint John's, Antigua, in exchange for a contribution in cash of an amount of six hundred and seventy-nine thousand nine hundred and fifty euros (EUR 679,950.-). Such new shares are split among the ten classes of Class A Shares as follows:

- a) sixty-seven thousand nine hundred and ninety-five (67,995) class A1 redeemable shares;
- b) sixty-seven thousand nine hundred and ninety-five (67,995) class A2 redeemable shares;
- c) sixty-seven thousand nine hundred and ninety-five (67,995) class A3 redeemable shares;
- d) sixty-seven thousand nine hundred and ninety-five (67,995) class A4 redeemable shares;
- e) sixty-seven thousand nine hundred and ninety-five (67,995) class A5 redeemable shares;
- f) sixty-seven thousand nine hundred and ninety-five (67,995) class A6 redeemable shares;
- g) sixty-seven thousand nine hundred and ninety-five (67,995) class A7 redeemable shares;
- h) sixty-seven thousand nine hundred and ninety-five (67,995) class A8 redeemable shares;
- i) sixty-seven thousand nine hundred and ninety-five (67,995) class A9 redeemable shares;
- j) sixty-seven thousand nine hundred and ninety-five (67,995) class A10 redeemable shares.

The total value of the contribution for such shares consists in (i) six thousand seven hundred and ninety-nine euros and fifty cents (EUR 6,799.50) for the share capital and (ii) six hundred and seventy-three thousand one hundred and fifty euros and fifty cents (EUR 673,150.50) for the share premium.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary, together with evidence of the subscription of the above shares by Delta Holding Corporation.

Further to the fifth resolution and the above capital increase, the amended and restated articles of association of the Company now read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of "CANEPA GREEN ENERGY II" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), by the present articles of association as well as by any and all shareholders' agreement(s) between the shareholders, as such agreement(s) may from time to time be amended or replaced (such agreement or agreements being hereinafter collectively referred to as the "Shareholders' Agreement").

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Mamer/Capellen, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the director or, in case of several directors, of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

In the event that the director or the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at one hundred and twenty-seven thousand five hundred and seventy-nine euros and fifty cents (EUR 127,579.50) represented by twelve million seven hundred and fifty-seven thousand nine hundred and fifty (12,757,950) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, divided among the following classes of shares:

a) one million two hundred and seventy-five thousand seven hundred and ninety-five (1,275,795) class A1 redeemable shares;

b) one million two hundred and seventy-five thousand seven hundred and ninety-five (1,275,795) class A2 redeemable shares;

c) one million two hundred and seventy-five thousand seven hundred and ninety-five (1,275,795) class A3 redeemable shares;

d) one million two hundred and seventy-five thousand seven hundred and ninety-five (1,275,795) class A4 redeemable shares;

e) one million two hundred and seventy-five thousand seven hundred and ninety-five (1,275,795) class A5 redeemable shares;

f) one million two hundred and seventy-five thousand seven hundred and ninety-five (1,275,795) class A6 redeemable shares;

g) one million two hundred and seventy-five thousand seven hundred and ninety-five (1,275,795) class A7 redeemable shares;

h) one million two hundred and seventy-five thousand seven hundred and ninety-five (1,275,795) class A8 redeemable shares;

i) one million two hundred and seventy-five thousand seven hundred and ninety-five (1,275,795) class A9 redeemable shares;

j) one million two hundred and seventy-five thousand seven hundred and ninety-five (1,275,795) class A10 redeemable shares.

(the above redeemable shares of class A1 to A10 being hereinafter collectively referred to as the "Class A Shares" and any reference made herein to the "shares" shall be to the Class A Shares).

The Class A Shares are redeemable shares in accordance with and subject to the conditions of article 49-8 of the Law. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable shares. The Company may redeem and cancel the shares of class A1 to A10, provided that any such redemption involves a whole class of shares. In such event, such class of shares gives right to the holders thereof (pro rata to their holding in such class) to the Available Amount.

For the above purposes, the "Available Amount" shall correspond to the sums available for distribution by the Company at the date of the redemption as determined in accordance with article 72-1 of the Law i.e. distributable funds, except that the Available Amount shall only include a portion of the share premium corresponding to (i) ten per cent (10%) of the share premium then available for distribution multiplied by (ii) the number of classes of shares to be redeemed). Upon the redemption of the shares of the relevant class, the pro rata portion of the Available Amount shall be due and payable by the Company to the respective holders of the shares so redeemed. Redeemed shares shall be cancelled upon request of the board of directors by a decision of the general meeting of shareholders taken in accordance with the quorum and majority requirements needed to amend these articles of association.

At least ten (10) days prior to the redemption date and save as otherwise agreed with such holders, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered holder of the shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such shareholder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the shares to the Company for redemption and the projected date of the general meeting of the shareholders resolving on the cancellation of shares and the correlative reduction of the share capital. Each holder of shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such shares to the Company. The redemption price of such shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof to the bank account details of which have been provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

An amount equal to the nominal value of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders, except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

The authorised capital, including the issued share capital, is set at fifty million euros (EUR 50,000,000.-), consisting of five hundred million (500,000,000) class A1 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A2 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A3 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A4 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A5 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A6 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A7 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A8 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A9 redeemable shares, five hundred million (500,000,000) class A10 redeemable shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01). During the period of five years from the date of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the resolutions pursuant to which the above authorised capital was inserted in these articles of association, the board of directors or the sole director, as the case may be, is hereby authorized to issue shares, and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. Such authorisation may be renewed one or more time through a resolution of the general meeting of the shareholders, each time for a period not exceeding five (5) years.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form. Holders of shares, bonds or debt securities issued by the Company in registered form may not require conversion thereof in shares, bonds or debt securities in bearer form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by the Law. Ownership of registered shares is established by inscription in the said register. Certificates of such registration may be issued and signed by two directors or the sole director, as the case may be.

The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

The Company will only recognize a transferee of shares in the Company as the owner of such shares and such transferee may only exercise the rights attached to such shares, if such transfer is in compliance with and if the transferee has expressly agreed to be bound by the Shareholders' Agreement.

C. General meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 8. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly; any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. The general meeting is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be or the statutory auditor(s). It shall also be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital, in accordance with the Law. Further, shareholder(s) representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may adjourn any general meeting of shareholders while in session to four (4) weeks. It must do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders shall indicate date, time, place and agenda of the meeting and shall be sent to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of May at five (5) o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The board of directors or the sole director, as the case may be may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 11. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.

Any other amendment of the articles of association requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with article 67-1 of the Law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast.

Where there is more than one class of shares of the Company and the proposed resolution of the shareholders' meeting would change the respective rights of a particular class of shares, the resolution must also fulfill the conditions as to attendance and majority in the foregoing paragraph for each class of shares the rights of which are modified by such resolution.

Abstentions will not be taken into account for the above-mentioned majority requirements. Written record is kept of the resolutions of any general meeting of shareholders.

D. Board of directors

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noticed at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders after having become aware of the existence of more than one shareholder. The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected. Directors, or the sole director, as the case may be, may be re-elected for successive terms.

In the case of several directors, the general meeting of shareholders may decide that they shall be named "Director A" or "Director B".

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by the remaining directors until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 13. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or the sole director, as the case may be, and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or of two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if a least one Director A and one Director B are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting, provided that at least one Director A and one Director B vote in favour of such decision. In case of tied votes, the chairman shall not have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In accordance with the Law, the directors as well as any person invited to attend meetings of the board of directors shall not disclose, even after they have ceased to hold office, any information gathered on the Company and whose disclosure may be prejudicial to the Company's interests, except if such disclosure is required or permitted by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or is in the public interest.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 15. The board of directors or the sole director, as the case may be, has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, directors or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 16. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one director, by the joint signature of any Director A together with any Director B, and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization.

E. Supervision of the company

Art. 17. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six years.

The institution of statutory auditor(s) is suppressed if and when the Company appoints one or more approved independent auditor(s) (réviseurs d'entreprises agréés) in accordance with article 69 (1) of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

F. Financial year - Profits - Distributions

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall end on 31st December of each year.

Art. 19. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Each share is entitled to the same fraction of the balance. Interim dividends may be distributed by the sole director or the board of directors in compliance with the conditions provided for by law.

The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to the number of shares that they hold, subject to the provisions of Luxembourg law.

G. Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 21. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

WELLAND LIMITED une société constituée et existant en vertu des lois de Bahamas, ayant son siège social au 404 East Bay Street, P.O. Box N-3016 Nassau, Bahamas,

ici représentée par Monsieur François Deprez, licencié en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 2012.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de CANEPA GREEN ENERGY II (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Mamer/Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165858, constituée par un acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 395 en date du 14 février 2012. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) classes d'actions, numérotées de A1 à A10 (les «Actions A»), et qui seront des actions rachetables dans le sens de et conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les dispositions des statuts de la Société. Les droits attachés à ces actions rachetables et les conditions de leur rachat sont exposées dans les statuts reformulés de la Société repris dans la dernière résolution ci-dessous, et ceux-ci sont, par la présente, expressément approuvés par l'associé unique et inclus dans les statuts de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'attribuer une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) à chaque action et de simultanément diviser les actions de sorte que le capital social actuel d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) soit représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune qui seront divisés entre les classes d'actions nouvellement créées comme suit: trois cent dix mille (310.000) actions rachetables de catégorie A1, trois cent dix mille (310.000) actions rachetables de catégorie A2, trois cent dix mille (310.000) actions rachetables de catégorie A3, trois cent dix mille (310.000) actions rachetables de catégorie A4, trois cent dix mille (310.000) actions rachetables de catégorie A5, trois cent dix mille (310.000) actions rachetables de catégorie A6, trois cent dix mille (310.000) actions rachetables de catégorie A7, trois cent dix mille (310.000) actions rachetables de catégorie A8, trois cent dix mille (310.000) actions rachetables de catégorie A9 et trois cent dix mille (310.000) actions rachetables de catégorie A10.

Troisième résolution

Après avoir revu le rapport spécial du conseil d'administration de la Société, l'associé unique décide de créer un capital autorisé, incluant le capital émis, d'un montant de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000) représenté par cinq cents millions (500.000.000) d'actions rachetables de catégorie A1, cinq cents millions (500.000.000) d'actions rachetables de catégorie A2, cinq cents millions (500.000.000) d'actions rachetables de catégorie A3, cinq cents millions (500.000.000) d'actions rachetables de catégorie A4, cinq cent millions (500.000.000) d'actions rachetables de catégorie A5, cinq cents millions (500.000.000) d'actions rachetables de catégorie A6, cinq cents millions (500.000.000) d'actions rachetables de catégorie A7, cinq cents millions (500.000.000) d'actions rachetables de catégorie A8, cinq cents millions (500.000.000) d'actions rachetables de catégorie A9, cinq cents millions (500.000.000) d'actions rachetables de catégorie A10, chacune ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01).

Ce rapport restera annexé aux présentes.

L'associé unique décide en outre que, pendant une période de cinq ans après publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présentes résolutions, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, sont autorisés à émettre des actions et à accorder des options pour la souscription d'actions aux personnes et sous les conditions qu'ils jugent adéquates et pourront plus spécifiquement procéder à cette émission sans devoir accorder aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de créer deux classes d'administrateurs qui seront nommés "Administrateur A" et "Administrateur B" et de prévoir dans les statuts de la Société que "La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique ou, s'il y a plus qu'un administrateur, par la signature conjointe d'un Administrateur A avec un Administrateur B, et par la signature de toute personne dûment autorisée et dans les limites de cette autorisation."

Cinquième résolution

L'associé unique décide que les administrateurs actuels de la Société seront dorénavant nommés Administrateur A et Administrateur B, comme suit:

- Mr. Elias Esber, Administrateur A;
- Mr. Kian Esteghamat, Administrateur A;
- Mr. Mark Wilson Le Tissier, Administrateur B.

Sixième résolution

L'associé unique décide de révoquer la société Dune Expertises S.à r.l. comme commissaire aux comptes statutaire de la Société et de nommer la société Client Audit Services S.A., ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, enregistrée avec le Registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B160904, en tant que commissaire aux comptes statutaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Septième résolution

L'associé unique décide de reformuler entièrement les statuts de la Société en anglais, suivi par une traduction française, notamment, pour refléter les résolutions qui précèdent et l'augmentation de capital à laquelle il est fait référence dans la résolution qui suit. Les Statuts entièrement modifiés et reformulés sont repris ci-dessous, à la fin de la dernière résolution.

Huitième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante-dix-neuf euros et cinquante centimes (EUR 96.579,50) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent vingt-sept mille cinq cent soixante-dix-neuf euros et cinquante centimes (EUR 127.579,50) par l'émission de neuf millions six cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante (9.657.950) Actions A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les nouvelles actions sont entièrement payées et souscrites comme suit:

1) huit millions neuf cent soixante-dix-huit mille (8.978.000) actions ont été souscrites par WELLAND LIMITED, susmentionnée, en échange d'un apport en nature d'une créance d'un montant de douze millions quarante-sept mille euros (EUR 12.047.000,-) qu'elle détient contre la Société, et qui sera éteinte par confusion (la «Contribution»). Ces nouvelles actions sont réparties parmi les dix catégories d'Actions A comme suit:

- a) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents (897.800) actions rachetables de catégorie A1;
- b) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents (897.800) actions rachetables de catégorie A2;
- c) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents (897.800) actions rachetables de catégorie A3;
- d) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents (897.800) actions rachetables de catégorie A4;
- e) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents (897.800) actions rachetables de catégorie A5;
- f) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents (897.800) actions rachetables de catégorie A6;
- g) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents (897.800) actions rachetables de catégorie A7;
- h) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents (897.800) actions rachetables de catégorie A8;
- i) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents (897.800) actions rachetables de catégorie A9;
- j) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents (897.800) actions rachetables de catégorie A10.

La valeur totale de la Contribution consiste en (i) quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingts euros (EUR 89.780,-) pour le capital social et (ii) onze millions neuf cent cinquante-sept mille deux cent vingt euros (EUR 11.957.220,-) pour la prime d'émission.

La valeur de la Contribution résulte d'un rapport spécial émis par VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l., annexé aux présentes.

La conclusion du rapport est la suivante: «Based on our review performed, as described before, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind made by Welland Limited does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be created as remuneration, being 8,978,000 shares with a nominal value of 0.01 € per share, completed with an issue premium of 11,957,220€.»

Le rapport susmentionné, après avoir été paraphé par le notaire et le mandataire de la partie comparante, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie présente déclare que la Contribution est libre de tout gage, privilège ou charge, selon le cas, et qu'il n'y a pas d'obstacle quant au libre transfert de la Contribution à la Société sans aucune restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour que les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires pour rendre valable le transfert de la Contribution à la Société ont été entrepris.

2) six cent soixante-dix-neuf mille neuf cent cinquante (679,950) actions ont été souscrites par Delta Holding Corporation, une société constituée et existant sous les lois de Antigua-et-Barbuda, ayant son siège social à ANTIGUA MANAGEMENT AND TRUST LTD, ayant ses bureaux à McKinnons in the Parish of Saint John's, Antigua, en échange

d'un apport en numéraire d'un montant de six cent soixante-dix-neuf mille neuf cent cinquante (679,950). Ces nouvelles actions sont réparties entre les dix catégories d'Actions A comme suit:

- a) soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (67.995) actions rachetables de catégorie A1;
- b) soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (67.995) actions rachetables de catégorie A2;
- c) soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (67.995) actions rachetables de catégorie A3;
- d) soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (67.995) actions rachetables de catégorie A4;
- e) soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (67.995) actions rachetables de catégorie A5;
- f) soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (67.995) actions rachetables de catégorie A6;
- g) soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (67.995) actions rachetables de catégorie A7;
- h) soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (67.995) actions rachetables de catégorie A8;
- i) soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (67.995) actions rachetables de catégorie A9;
- j) soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (67.995) actions rachetables de catégorie A10.

La valeur totale de la Contribution consiste en (i) six mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante centimes (EUR 6.799,50) pour le capital social et (ii) six cent soixante-treize mille cent cinquante euros et cinquante centimes (EUR 673.150,50) pour la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution ci-dessus a été rapportée au notaire soussigné, ensemble avec la preuve de la souscription des actions ci-dessus par Delta Holding Corporation.

Suite à la cinquième résolution et à l'augmentation de capital ci-dessus, les statuts de la Société entièrement reformulés, ont désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de «CANEPA GREEN ENERGY II» (ci-après la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par les présents statuts ainsi que par tout pacte(s) d'actionnaires conclu entre actionnaires, tels qu'ils peuvent être modifiés ou remplacés par la suite (ce(s) pacte(s) étant ci-après désigné(s) le «Pacte d'Actionnaires»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil d'administration.

Au cas où l'administrateur unique ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent vingt-sept mille cinq cent soixante-dix-neuf euros et cinquante centimes (EUR 127.579,50), représenté par douze millions sept cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante (12.757.950) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et divisé en différentes catégories d'actions comme suit:

- a) un million deux cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.275.795) actions rachetables de catégorie A1;
- b) un million deux cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.275.795) actions rachetables de catégorie A2;
- c) un million deux cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.275.795) actions rachetables de catégorie A3;
- d) un million deux cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.275.795) actions rachetables de catégorie A4;
- e) un million deux cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.275.795) actions rachetables de catégorie A5;
- f) un million deux cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.275.795) actions rachetables de catégorie A6;
- g) un million deux cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.275.795) actions rachetables de catégorie A7;
- h) un million deux cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.275.795) actions rachetables de catégorie A8;
- i) un million deux cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.275.795) actions rachetables de catégorie A9;
- j) un million deux cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.275.795) actions rachetables de catégorie A10.

(les actions rachetables susmentionnées des catégories A1 à A10 étant ci-après désignés comme les «Actions A» et toute référence faite ci-dedans aux "actions" sera aux Actions A). Les Actions A sont des actions rachetables dans le sens prévu et conformément aux conditions de l'article 49-8 de la Loi. Les actions rachetables ont les mêmes droits de recevoir des dividendes et ont les mêmes droits de vote que les actions non-rachetables. La Société peut racheter et annuler les actions des catégories A1 à A10, pourvu qu'un tel rachat consiste dans le rachat de la totalité des actions d'une même catégorie. Dans un tel cas, une telle catégorie d'actions donne droit aux détenteurs de telles actions (au pro rata des actions qu'ils détiennent dans cette catégorie) au Montant Disponible.

Pour les besoins de ce qui précède, le «Montant Disponible» correspond aux fonds disponibles pour distribution par la Société à la date du rachat, tel que déterminé conformément à l'article 72-1 de la Loi i.e. fonds distribuables, excepté que le Montant Disponible inclura seulement une portion de la prime d'émission correspondant à (i) dix pour cent (10%) de la prime d'émission disponible pour distribution à ce moment-là multiplié par (ii) le nombre de catégories d'actions devant être rachetées. Lors du rachat des actions de la catégorie en question, la portion au pro rata du Montant Disponible sera due et payable par la Société aux détenteurs respectifs des actions rachetées. Les actions ainsi rachetées seront annulées à la demande du conseil d'administration par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux conditions de quorum et de majorité nécessaires pour modifier les présents statuts.

Au moins dix (10) jours avant la date du rachat, et sauf si autre chose a été prévu avec les détenteurs, une notice écrite devra être envoyée par lettre recommandée ou par courrier express reconnu internationalement à chacun des détenteurs d'actions rachetées, à l'adresse reflétée dans le registre des actionnaires de la Société, notifiant un tel actionnaire du nombre d'actions rachetées, spécifiant la date du rachat, le prix du rachat, la procédure à suivre pour remettre les actions à la Société et la date projetée de l'assemblée générale des actionnaires approuvant l'annulation des actions et la réduction du capital social y relative. Chaque détenteur d'actions à racheter devra livrer le ou les certificats, si applicable, émis par rapport à ces actions. Le prix de rachat de ces actions sera payable à la personne dont le nom apparaît dans le registre des actionnaires en tant que détenteur desdites actions, sur le compte bancaire dont les détails ont été communiqués à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.

Un montant égal à la valeur nominale de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Le capital autorisé de la Société, incluant le capital émis, est fixé à la somme de cinquante millions d'euros (EUR 50,000,000), représenté par cinq cents millions (500,000,000) d'actions rachetables de catégorie A1, cinq cents millions (500,000,000) d'actions rachetables de catégorie A2, cinq cents millions (500,000,000) d'actions rachetables de catégorie A3, cinq cents millions (500,000,000) d'actions rachetables de catégorie A4, cinq cents millions (500,000,000) d'actions rachetables de catégorie A5, cinq cents millions (500,000,000) d'actions rachetables de catégorie A6, cinq cents millions (500,000,000) d'actions rachetables de catégorie A7, cinq cents millions (500,000,000) d'actions rachetables de catégorie A8, cinq cents millions (500,000,000) d'actions rachetables de catégorie A9, cinq cents millions (500,000,000) d'actions rachetables de catégorie A10, chaque action ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-). Pendant une période de cinq ans après publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des résolutions en vertu desquelles le capital autorisé ci-dessus a été inséré dans les présents statuts, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, sont autorisés à émettre des actions et à accorder des options pour la souscription d'actions aux personnes et sous les conditions qu'ils jugent adéquates et pourront plus spécifiquement procéder à cette émission sans

devoir accorder aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions émises. Une telle autorisation peut être renouvelée à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, à chaque fois pour une période qui ne pourra excéder cinq (5) années.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les dispositions requises pour une modification des statuts.

Art. 6. La Société pourra avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Art. 7. Les actions de la Société sont nominatives. Les détenteurs d'actions, de titres ou d'obligations nominatives émises par la Société, ne pourront pas demander la conversion de ceux-ci en actions, titres ou obligations au porteur.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications requises par la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés et signés par deux administrateurs ou l'administrateur unique, selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Les copropriétaires indivis d'actions devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant, à son égard, propriétaire.

La Société reconnaîtra seulement le bénéficiaire d'un transfert d'actions de la Société comme propriétaire desdites actions et ledit bénéficiaire ne pourra exercer les droits attachés auxdites actions que si ledit transfert est en conformité avec et si le bénéficiaire a expressément accepté d'être lié par le Pacte d'Actionnaires.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Si la Société a un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et agira en conséquence; toute référence faite dans ces statuts à «l'assemblée générale des actionnaires» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, en fonction du contexte, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'associé unique.

Art. 9. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou, selon le cas, par son administrateur unique ou par les commissaires aux comptes. Elle sera également convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société, conformément à la Loi. De plus un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut reporter une assemblée générale des actionnaires en cours jusqu'à une période maximale de quatre (4) semaines. Toute assemblée générale des actionnaires en cours sera ajournée sur demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'avis de convocation pour toute assemblée générale des actionnaires indiquera la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ou publication.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 17 heures. Si ce jour est un jour férié légal l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans leurs avis de convocation respectifs.

Tout actionnaire participant à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou par d'autres moyens de communication permettant à la personne de s'identifier, est considéré comme étant présent aux fins de calcul des quorums et des votes, sous réserve que ces moyens de communication soient disponibles au lieu où se tient l'assemblée. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Chaque actionnaire pourra voter au moyen de formulaires de vote envoyés par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires pourront seulement utiliser les formulaires mis à disposition par la Société et indiquant au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale des actionnaires,

l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, les propositions soumises pour décision à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur, contre, ou de s'abstenir de voter pour chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

Les formulaires de vote qui montreraient (i) plus d'un vote en faveur, ou (ii) un vote contre, ou (iii) une abstention pour la même résolution, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils font référence.

Toute action donne droit à un vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire. Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée n'auront pas besoin d'un quorum de présence et les décisions sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité de tous les actionnaires, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite une majorité de deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée générale à laquelle plus de la moitié du capital social est présent ou représenté. Dans le cas où la seconde condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément à l'article 67-1 de la Loi, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté et à laquelle les résolutions des actionnaires seront adoptées à la majorité d'au moins deux tiers des votes valablement exprimés.

S'il y a plus d'une catégorie d'actions de la Société et que la résolution en question de l'assemblée générale modifiera les droits respectifs d'une catégorie d'actions en particulier, la résolution devra aussi remplir les conditions de présence et de majorité du paragraphe précédent pour chacune des catégories d'actions dont les droits sont modifiés par la résolution.

Les votes exprimant une abstention ne seront pas pris en compte pour établir la majorité susmentionnée. Les résolutions des actionnaires prises lors de toute assemblée générale feront l'objet d'un procès-verbal par écrit.

D. Le conseil d'administration

Art. 12. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, si la Société est constituée d'un actionnaire unique, ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale des actionnaires suivant la date à laquelle il est constaté que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. L'administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs ou l'administrateur unique, selon le cas, pourront être réélus pour des mandats consécutifs.

S'il y a plusieurs administrateurs, l'assemblée générale des actionnaires pourra décider qu'ils seront désignés «Administrateurs A» ou «Administrateur B».

Les administrateurs, ou l'administrateur unique, selon le cas, seront/sera élu(s) à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner une personne physique comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément un successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur à la suite d'un décès, de démission ou autre, cette vacance pourra être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 13. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion de ce conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les réunions du conseil d'administration peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, permettant aux personnes participant à cette réunion de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Administrateur A et un Administrateur B sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, pourvu qu'au moins un Administrateur A et un Administrateur B vote en faveur d'une telle décision. En cas d'égalité, le président n'aura pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Conformément à la Loi, les administrateurs ainsi que toute autre personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation est susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas où une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 15. Le conseil d'administration ou selon le cas, l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non agissant seuls ou conjointement conformément à l'article 60 de la Loi. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique.

La Société pourra également conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 16. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique ou, s'il y a plus qu'un administrateur, par la signature conjointe d'un Administrateur A avec un Administrateur B, et par la signature de toute personne dûment autorisée et dans les limites de cette autorisation.

E. Surveillance de la société

Art. 17. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs mandats, qui ne pourra excéder six ans.

L'institution des commissaires aux comptes est supprimée si, et seulement si, la Société a nommé un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés conformément à l'article 69 (1) de la loi du 19 septembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée.

F. Exercice financier - Bénéfices - Distributions

Art. 18. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Chaque action donne droit à la même fraction du solde. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique en conformité avec les conditions prévues par la loi.

La prime d'émission, si applicable, peut être distribuée librement aux actionnaire(s) en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent, conformément aux dispositions du droit luxembourgeois.

G. Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires en proportion des actions détenues par eux dans la Société.

H. Dernière clause - Loi applicable

Art. 21. Pour tous ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. DEPREZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17711. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013025139/836.

(130030470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Executive Search Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2013.

Pour compte de Executive Search Company S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013030454/12.

(130037486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Even RX Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 134.220.

Il résulte du contrat du 21 décembre 2012 le transfert de parts sociales que la société EVEN RX PROPERTIES S.C.A. a transféré toutes ces parts soit 100 parts qu'elle détenait dans la Société à;

- EVEN RX VIER S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141340, ayant son siège social au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg soit 94 parts sociales; et

- EVEN RX FÜNF REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S. une société en commandite simple, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148149, ayant son siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg soit 6 parts sociales,

Et ce avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Le mandataire

Référence de publication: 2013030453/19.

(130036938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

FLE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.653.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 novembre 2012

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013, Monsieur Jérôme BALLADUR né le 5 juillet 1960 à Paris, France et résidant professionnellement à F-75009 Paris, 24-26, rue Ballu a été reconduit dans son mandat de gérant.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013, Monsieur Gilles ETRILLARD né le 2 septembre 1957 à Talence, France et résidant professionnellement à F-75009 Paris, 24-26, rue Ballu a été reconduit dans son mandat de gérant.

3. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013, Monsieur Cornelius BECHTEL né le 11 mars 1968 à Emmerich / Rhein, Allemagne et résidant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich a été reconduit dans son mandat de gérant et de président du conseil de gérance.

4. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013, Monsieur Jean-Claude KOCH né le 25 avril 1952 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et résidant à L-2326 Luxembourg, 6, rue Nicolas Petit a été reconduit dans son mandat de gérant.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLE

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013030469/23.

(130037163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Endurance Hospitality Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.539.

—
Extrait des Minutes de l'assemblée générale annuel qui s'est tenue au siège social de la compagnie le 22 février 2013

L'assemblée générale a pris note avec effet immédiat du changement d'adresse:

- Ott&Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B46918, représentée par son représentant légal Jean-François OTT, en qualité de gérant;

- Ales Vobruba, gérant de société, avec adresse professionnelle au Palac Archa, Na Porici 26, 110 00 Prague 1, République Tchèque, en qualité de gérant;

- Yves Désiront, gérant de société, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en qualité de gérant.

Référence de publication: 2013030446/17.

(130037373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Copra S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4499 Limpach, Aresdorferhaff.

R.C.S. Luxembourg B 33.677.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COPRA SARL tenue le 19/02/2013 au siège social

Résolutions:

Cession de parts

En date du 19 février 2013, Monsieur VAN DE SLUIS Gerrit, né à Retranchement le 30 janvier 1948, demeurant à L-4499 Limpach, Aresdorferhaff, propriétaire de 125 (cent) parts sociales dans la Société, a déclaré céder 62 (soixante-deux) parts sociales à Monsieur VAN DE SLUIS Cornelis Martinis (Jr), né à Sluis le 16 janvier 1971, demeurant à L-4499 Limpach Aresdorferhaff et 63 (soixante-trois) parts sociales à Monsieur VAN DE SLUIS Izaak, né à Ostburg le 12 mars 1967, demeurant à L-4499 Limpach 60 rue de Soleuvre. Le prix de cession des parts sociales s'élève à 95.680,31€.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées dès ce jour et ils en auront la jouissance et seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Tous les associés ainsi que le gérant de la société Monsieur VAN DE SLUIS Izaak consentent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'au nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

Monsieur Van de Sluis Izaak	188 parts sociales
Monsieur Van de Sluis Cornelis Martinis (Jr)	187 parts sociales
Monsieur Van de Sluis Cornelis Martinis (Sr)	125 parts sociales
Monsieur Van de Sluis Gerrit	0 parts sociales
TOTAL:	500 parts sociales

approuvé par la signature des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les associés.

Izaak VAN DE SLUIS / Cornelis Martinis (Jr) VAN DE SLUIS
60 rue de Soleuvre / Aresdorferhaff
L-4499 Limpach / L-4499 Limpach
188 parts sociales / 187 parts sociales
Gerrit VAN DE SLUIS / Cornelis Martinis (Sr) VAN DE SLUIS
Aresdorferhaff / 63 rue Aesssen
L-4499 Limpach / L-4411 Soleuvre
Cédant de 125 parts sociales / 125 parts sociales

Référence de publication: 2013030378/37.

(130037093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Even RX Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.169.

Il résulte du contrat du 21 décembre 2012 de transfert de parts sociales que la société EVEN RX PROPERTIES S.C.A. a transféré toutes ces parts sociales soit 72.100 parts qu'elle détenait dans la Société à;

- RX HEALTHCARE IMMOBILIEN S.A., une société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141 323, ayant son siège social au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg soit 68.100 parts sociales; et

- EVEN RX FÜNF REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S., une société en commandite simple, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148149, ayant son siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg soit 4.000 parts sociales,

et ce avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Le mandataire

Référence de publication: 2013030452/19.

(130036939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 48, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg G 163.

—
Extraits du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg en date du 19 février 2013

„Il est retenu que suite à des délibérations préliminaires, la nouvelle composition du conseil ci-dessous est approuvée à l'unanimité des membres présents à cette réunion du 19 février et/ou par mandat écrit:

METZ Tilly,	présidente,	professeur	36, rue Goethe L-1637 Luxembourg	Luxbg.
STEFFEN Jacques,	vice-président,	professeur	3, rue am Widdebiereg L-6913 Roodt-sur-Syre	Luxbg
FREICHEL Paillette,	secrétaire	fonct d'Etat er	65, rue des Prés L-2349 Luxembourg	Luxbg
GERGES Jeannot,	trésorier	chargé de cours e.r.	11, im Grund L-6917 Roodt-sur-Syre	Luxbg
BURG Ferdinand,	conseiller juridique,	avocat	31, rue des Roses L-2445 Luxembourg	Luxbg
KATZENMEIER Jeffrey,	conseiller informatique	fonct.d'Etat	17, rue Michel Rasquin L-3874 Schifflange	Luxbg
WEILER Marcelle	présidente d'honneur	éducatrice	26, route de Gilsdorf L-9234 Diekirch	Luxbg
METZ René	conseiller scientifique,	médecin, neurologue	5, rue des Violettes L-8023 Strassen	Luxbg
CAJOT Edouard	membre,	chargé de cours e.er	20, rue Alphonse Munchen L-8082 Bertrange	Luxbg
DUPONG Serge	membre	employé	34c, rue du Lavoir L-8189 Vichten	Luxbg
FEIDT Thomas	membre	pension d'invalidité	6, rue de l'Europe L-7225 Bereldange	Luxbg
HAAGEN Lucienne	membre	employée er	41, rue de Gilsdorf L-9234 Diekirch	Luxbg
PLETSCH J.Pierre	membre	chargé de cours er	137, rue de Mamer L-8081 Bertrange	Luxbg
PUTZ-LAMESCH Pia	membre	éducatrice	2, Foeschberstross L-9764 Marnach	Luxbg
FOOS Alphonse	membre	employé er	4, rue de la Tannerie L-3288 Bettembourg	Luxbg
POLFER Lydie	membre	avocat	5, avenue. Pescatore L-2324 Luxembourg	Luxbg
SCHUMANN Maurice	membre	anc, gendarme e.r.	65a, rue Wiltheim L-6962 Senningen	Luxbg

.....»

La présente est certifiée conforme

Luxembourg, le 24 février 2013.

METZ Tilly / STEFFEN Jacques / FREICHEL Paulette / GERGES Jeannot.

Référence de publication: 2013030471/35.

(130036984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Fritz Meyer Lux Bauunternehmung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 146.414.

—
Auszug der Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin vom 28. Februar 2013

Am Donnerstag, den 28. Februar 2013 hat die alleinige Gesellschafterin folgende Bestimmungen getroffen:

Dem Rücktritt des Geschäftsführers von Herrn HANS-Georg MEYER, wurde sofortiger Wirkung zugestimmt.

Daraufhin wird Herr René SCHMIDT, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-57614 Fluterschen, Ahornweg 10, zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Luxemburg, den 28. Februar 2013.

Fritz Meyer GmbH

Verteten durch Hans-Georg MEYER

Référence de publication: 2013030465/16.

(130037012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Electra Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.761.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 Mars 2013.

Référence de publication: 2013030442/11.

(130037462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Sancopia Capital No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 75.760,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 168.547.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of February.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- IDEM CAPITAL SECURITIES LIMITED, a private company limited by shares, having its registered office at 51 Homer Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 07350538 ("IDEM"), here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on February 26th, 2013;

- CVF Lux Master S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register Section B under number 151 957 ("CVF"), here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on February 26th, 2013;

- CVI CVF II Lux Master S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register Section B under number 170 644 ("CVI CVF"), here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on February 26th, 2013; and

- CVIC Lux Master S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register Section B under number 164 791 ("CVIC"), here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on February 26th, 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entities appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entities, namely IDEM, CVF, CVI CVF and CVIC (hereafter collectively referred to as the "Shareholders"), are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Sancopia Capital No. 1 S.à r.l.", having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 168 547, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 2nd, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1441, on June 9th, 2012 (the "Company") and whose articles of association have been lastly amended by the undersigned notary through a notarial deed of February 13th, 2013 which is not yet published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations".

II. The Company's share capital is set at thirty-seven thousand eight hundred and eighty British Pounds (GBP 37,880.-), represented by:

- twelve thousand five hundred (12,500) non-redeemable shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (hereinafter referred to as the "Non-Redeemable Shares"); and

- twenty-five thousand three hundred and eighty (25,380) redeemable shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (hereinafter referred to as the "Redeemable Shares").

III. The appearing Shareholders, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by thirty-seven thousand eight hundred and eighty British Pounds (GBP 37,880.-), in order to raise it from its present amount of thirty-seven thousand eight hundred and eighty British Pounds (GBP 37,880.-) to seventy-five thousand seven hundred and sixty British Pounds (GBP 75,760.-), by the creation and issue of:

- twelve thousand five hundred (12,500) new Non-Redeemable Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, along with the payment of a share premium in the aggregate amount of twenty million eight hundred and two thousand one hundred and twenty-five British Pounds (GBP 20,802,125.-), and to accept the subscription of these new Non-Redeemable Shares by IDEM;

- ten thousand one hundred and fifty-two (10,152) new Redeemable Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, along with the payment of a share premium in the aggregate amount of sixteen million eight hundred and ninety-three thousand eight hundred and forty-six British Pounds (GBP 16,893,846.-), and to accept the subscription of these new Redeemable Shares by CVF;

- ten thousand one hundred and fifty-two (10,152) new Redeemable Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, along with the payment of a share premium in the aggregate amount of sixteen million eight hundred and ninety-three thousand eight hundred and forty-six British Pounds (GBP 16,893,846.-), and to accept the subscription of these new Redeemable Shares by CVI CVF; and

- five thousand and seventy-six (5,076) new Redeemable Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, along with the payment of a share premium in the aggregate amount of eight million four hundred and forty-six thousand nine hundred and twenty-three British Pounds (GBP 8,446,923.-), and to accept the subscription of these new Redeemable Shares by CVIC.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, the Shareholders subscribed to the new shares as follows:

1. IDEM, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the twelve thousand five hundred (12,500) new Non-Redeemable Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, and have such shares, whose aggregate subscription value amounts to twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-), and the related share premium in the aggregate amount of twenty million eight hundred and two thousand one hundred and twenty-five British Pounds (GBP 20,802,125.-), both fully paid-up in accordance with the following contributions split:

i. a contribution in cash for the aggregate amount of twenty million seven hundred and eighty-nine thousand six hundred and twenty-five British Pounds (GBP 20,789,625.-), out of which only twelve thousand four hundred and ninety-eight British Pounds (GBP 12,498.-) is used for a share capital increase corresponding to twelve thousand four hundred and ninety-eight (12,498) additional Non-Redeemable Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each subscribed by IDEM, the remaining balance being allocated to the share premium account of the Company, so that the aggregate cash amount of twenty million seven hundred and eighty-nine thousand six hundred and twenty-five British Pounds (GBP 20,789,625.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it;

ii. a contribution in kind consisting of the assignment of that certain, unquestionable and undisputed receivable in the aggregate amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) held by IDEM towards Sancopia Portfolios-A S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 168 561, out of which only one British Pound (GBP 1.-) is used for a share capital increase corresponding to one additional Non-Redeemable Share with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) subscribed by IDEM, and resulting from a declaration of the latter, as holder of the receivable, and from a declaration of Sancopia Portfolios-A S.à r.l., prenamed, as debtor company, both dated February 26th, 2013 (the copies of these two declarations will remain annexed to the present deed), be it noted that the remaining balance is allocated to the share premium account of the Company; and

iii. a contribution in kind consisting of the assignment and subsequent extinction of that certain, unquestionable and undisputed receivable in the aggregate amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) held by IDEM towards the Company, out of which only one British Pound (GBP 1.-) is used for a share capital increase corresponding to one additional Non-Redeemable Share with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) subscribed by IDEM, and resulting from a declaration of the latter, as holder of the receivable, and from a declaration of the Company, as debtor company, both dated February 26th, 2013 (the copies of these two declarations will remain annexed to the present deed), be it noted that the remaining balance is allocated to the share premium account of the Company,

(the contributions made by IDEM in the above points ii. and iii. are hereinafter collectively referred to as the "IDEM Contributions").

2. CVF, prenamed, through its proxyholder, declared to (i) subscribe to ten thousand one hundred and fifty-two (10,152) new Redeemable Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, and to pay the related share premium of sixteen million eight hundred and ninety-three thousand eight hundred and forty-six British Pounds (GBP 16,893,846.-) to the share premium account of the Company, and to (ii) have both of them fully paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of sixteen million nine hundred and three thousand nine hundred and ninety-eight British Pounds (GBP 16,903,998.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified by the notary.

3. CVI CVF, prenamed, through its proxyholder, declared to (i) subscribe to ten thousand one hundred and fifty-two (10,152) new Redeemable Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, and to pay the related share premium of sixteen million eight hundred and ninety-three thousand eight hundred and forty-six British Pounds (GBP 16,893,846.-) to the share premium account of the Company, and to (ii) have both of them fully paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of sixteen million nine hundred and three thousand nine hundred and ninety-eight British Pounds (GBP 16,903,998.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified by the notary.

4. CVIC, prenamed, through its proxyholder, declared to (i) subscribe to five thousand and seventy-six (5,076) new Redeemable Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, and to pay the related share premium of eight million four hundred and forty-six thousand nine hundred and twenty-three British Pounds (GBP 8,446,923.-) to the share premium account of the Company, and to (ii) have both of them fully paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of eight million four hundred and fifty-one thousand nine hundred and ninety-nine British Pounds (GBP 8,451,999.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified by the notary.

Effective implementation of the idem contributions

IDEM, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the IDEM Contributions and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the IDEM Contributions is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the country of location of the IDEM Contributions in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at seventy-five thousand seven hundred and sixty British Pounds (GBP 75,760.-) represented by:

- twenty-five thousand (25,000) Non-Redeemable Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each; the holder(s) of Non-redeemable Share(s) is/are hereinafter referred to as the "Non-redeemable Share Holder(s)"; and
- fifty thousand seven hundred and sixty (50,760) Redeemable Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each; the holder(s) of Redeemable Share(s) is/are hereinafter referred to as the "Redeemable Share Holder(s)."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entities, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entities and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the entities appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- IDEM CAPITAL SECURITIES LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51 Homer Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 07350538 («IDEM»), ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2013;

- CVF Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 151 957 («CVF»), ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2013;

- CVI CVF II Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 170 644 («CVI CVF»), ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2013; et

- CVIC Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 164 791 («CVIC»), ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes, nommément IDEM, CVF, CVI CVF et CVIC (ci-après collectivement dénommées les «Associées»), sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Sancopia Capital No.1 S.à r.l.», ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 168 547, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 mai 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1441, le 9 juin 2012 (la «Société»), et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par le notaire instrumentaire en vertu d'un acte daté du 13 février 2013 qui n'est pas encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille huit cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 37.880,-) représenté par:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales non-rachetables d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales Non-Rachetables»); et

- Vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt (25.380) parts sociales rachetables d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales Rachetables»).

III. Les Associées comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associées ont décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trente-sept mille huit cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 37.880,-), pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille huit cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 37.880,-) à soixante-quinze mille sept cent soixante Livres Sterling (GBP 75.760,-), par la création et l'émission de:

- douze mille cinq cents (12.500) nouvelles Parts Sociales Non-Rachetables d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt millions huit cent deux mille cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 20.802.125,-), et d'accepter la souscription de ces Parts Sociales Non-Rachetables par IDEM;

- dix mille cent cinquante-deux (10.152) nouvelles Parts Sociales Rachetables d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de seize millions huit cent quatre-vingt-treize mille huit cent quarante-six Livres Sterling (GBP 16.893.846,-), et d'accepter la souscription de ces Parts Sociales Rachetables par CVF;

- dix mille cent cinquante-deux (10.152) nouvelles Parts Sociales Rachetables d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de seize millions huit cent quatre-vingt-treize mille huit cent quarante-six Livres Sterling (GBP 16.893.846,-), et d'accepter la souscription de ces Parts Sociales Rachetables par CVI CVF; et

- cinq mille soixante-seize (5.076) nouvelles Parts Sociales Rachetables d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit millions quatre cent quarante-six mille neuf cent vingt-trois Livres Sterling (GBP 8.446.923,-), et d'accepter la souscription de ces Parts Sociales Rachetables par CVIC.

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, les Associées ont souscrit aux nouvelles parts sociales tel que suit:

1. IDEM, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'entière des douze mille cinq cents (12.500) nouvelles Parts Sociales Non-Rachetables d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dont la valeur totale de souscription s'élève à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-), et les libérer, ainsi que la prime d'émission afférente d'un montant total de vingt millions huit cent deux mille cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 20.802.125,-), le tout intégralement par le biais des différents apports suivants:

i. un apport en numéraire d'un montant total de vingt millions sept cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 20.789.625,-), et dont seulement un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (GBP 12.498,-) sera utilisé pour une augmentation de capital correspondant aux douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (12.498) nouvelles Parts Sociales Non-Rachetables d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune souscrites par IDEM, le solde restant étant alloué au compte de prime d'émission de la Société, de sorte que le montant total de vingt millions sept cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 20.789.625,-) est la disposition de la Société, tel que cela a été certifié par le notaire;

ii. un apport en nature consistant en l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) détenue par IDEM envers Sancopia Portfolios-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 168 561, et dont seulement une Livre Sterling (GBP 1,-) sera utilisée pour une augmentation de capital correspondant à une nouvelle Part Sociale Non-Rachable d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) souscrite par IDEM, et résultant d'une déclaration de cette dernière, en tant que société détentrice de ladite créance, et d'une déclaration de Sancopia Portfolios-A S.à r.l., prénommée, en tant que société débitrice, toutes deux datées du 26 février 2013 (les copies de ces deux déclarations demeureront annexées au présent acte), étant noté que le solde restant est alloué au compte de prime d'émission de la Société; et

iii. un apport en nature consistant en l'apport et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) détenue par IDEM envers la Société, et dont seulement une Livre Sterling (GBP 1,-) sera utilisée pour une augmentation de capital correspondant à une nouvelle Part Sociale Non-Rachable d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) souscrite par IDEM, et résultant d'une déclaration de cette dernière, en tant que société détentrice de ladite créance, et d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, toutes deux datées du 26 février 2013 (les copies de ces deux déclarations demeureront annexées au présent acte), étant noté que le solde restant est alloué au compte de prime d'émission de la Société,

(les apports faits par IDEM dans les points susmentionnés sous ii. et iii. sont collectivement désignés ci-après comme les «Apports d'IDEM»).

2. CVF, prénommée, par son mandataire, a déclaré (i) souscrire aux dix mille cent cinquante-deux (10.152) nouvelles Parts Sociales Rachetables d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et payer la prime d'émission afférente d'un montant total de seize millions huit cent quatre-vingt-treize mille huit cent quarante-six Livres Sterling (GBP 16.893.846,-) sur le compte de prime d'émission de la Société, et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de seize millions neuf cent trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (GBP 16,903,998,-), de sorte que la Société a à présent ce montant à sa libre et entière disposition, tel que cela a été certifié par le notaire.

3. CVI CVF, prénommée, par son mandataire, a déclaré (i) souscrire aux dix mille cent cinquante-deux (10.152) nouvelles Parts Sociales Rachetables d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et payer la prime d'émission afférente d'un montant total de seize millions huit cent quatre-vingt-treize mille huit cent quarante-six Livres Sterling (GBP 16.893.846,-) sur le compte de prime d'émission de la Société, et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de seize millions neuf cent trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (GBP 16,903,998,-), de sorte que la Société a à présent ce montant à sa libre et entière disposition, tel que cela a été certifié par le notaire.

4. CVIC, prénommée, par son mandataire, a déclaré (i) souscrire aux cinq mille soixante-seize (5.076) nouvelles Parts Sociales Rachetables d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et payer la prime d'émission afférente d'un montant total de huit millions quatre cent quarante-six mille neuf cent vingt-trois Livres Sterling (GBP 8.446.923,-) sur le compte de prime d'émission de la Société, et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions quatre cent cinquante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Livres Sterling (GBP 8,451,999,-), de sorte que la Société a à présent ce montant à sa libre et entière disposition, tel que cela a été certifié par le notaire.

Réalisation effective des apports d'idem

IDEM, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire des Apports d'IDEM et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- le transfert des Apports d'IDEM est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu des Apports d'IDEM, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Suite à la résolution susmentionnée, les Associées ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille sept cent soixante Livres Sterling (GBP 75.760,-) représenté par:

- vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Non-Rachetables d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune; le/les détenteur(s) d'une Part Sociale Non-rachetable est/sont ci-après désigné(s) comme le/les «Détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) Non-Rachetable(s)»; et

- cinquante mille sept cent soixante (50.760) Parts Sociales Rachetables d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune; le/les détenteurs(s) d'une Part Sociale Rachetable est/sont ci-après désigné(s) comme le/les «Détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) Rachetable(s).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 1^{er} mars 2013. Relation: ECH/2013/384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés

Echternach, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013030097/297.

(130036853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Galente S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 60.862.

—
Extrait de la résolution adoptée par le conseil d'administration de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- des administrateurs, à savoir Danielle Buche, Sofia Silva, Keimpe Reitsma, a fait l'objet d'un changement d'adresse.
- du commissaire, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030477/19.

(130037081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Green Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.891.

—
Extrait de la résolution adoptée par les Gérants de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- de l'associé, à savoir Galente S.A., a fait l'objet d'un changement d'adresse.
- des gérants, à savoir Christian Tailleur, James Body, a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030475/19.

(130037028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Heralda S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 15.872.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2012.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

Pour la société

HERALDA S.A., SPF

Référence de publication: 2013030494/16.

(130037666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Gain Capital Participations II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 141.312.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 2012

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ERNST & YOUNG R.C.S. Luxembourg B47771, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Gain Capital Participations II S.A. SICAR

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013030476/17.

(130037110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Giant Panda Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 156.423.

—
Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique du 27 février 2013.

Le siège social est transféré au 22, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg, et ce, à dater de ce jour,

- Les démission de Monsieur Olivier LIEGEOIS et de Madame Sandrine BISARO, gérants de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat.

- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée:

Monsieur Marcel BENH M U, né le 1^{er} avril 1953 à Colom-Bechar (Algérie) demeurant n Georgie, 380082 Tbilissi. 41, Tabidze Street, Apt 8.

Fait à Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour extrait conforme

Marcel BEN OU

Référence de publication: 2013030474/17.

(130037188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Go Find IT Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.730.

—
Extrait de la résolution adoptée par les Gérants de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- des gérants, à savoir Christian Tailleur, Keimpe Reitsma, James Body, a fait l'objet d'un changement d'adresse;

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- de l'associé, à savoir Charlotte Vogele, a fait l'objet d'un changement d'adresse:

La nouvelle adresse est la suivante: 26 rue de Lubeck, F-75116 Paris, France

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030483/20.

(130037361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Home Plante Deco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 9, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 113.301.

—
Les comptes annuels au 04.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04/03/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013030498/10.

(130037281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Holding Gallardo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 175.227.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 27 février 2013

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 27 février 2013 que Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (F), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.

Certifié sincère et conforme
POUR LA SOCIETE
SGG S.A.

Référence de publication: 2013030497/15.

(130037084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Herby Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 147A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 164.672.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 04/03/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013030495/10.

(130037282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

EATG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 109.709,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.092.

Extrait du contrat de cession des parts sociales portant sur la cession des parts sociales de la Société conclu le, et effectif au, 22 janvier 2013

Il résulte du contrat de cession des parts sociales portant sur la cession des parts sociales de la Société, conclu le, et effectif au, 22 janvier 2013, le transfert suivant:

- 972 parts sociales de class C, 130 parts sociales de classe F, 130 parts sociales de classe G, 130 parts sociales de classe H et 130 parts sociales de classe E, détenues par Mr. Gary Rook, ont été transférées en faveur de Ogier Employee Benefit Trustee Limited, ayant son siège à The Esplanade, Ogier House, St Helier, JE4 9WG, Jersey et enregistré au registre de commerce de Jersey (Jersey Financial Services Commission) sous le numéro 78262.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Damien Nussbaum
Gérant

Référence de publication: 2013030439/19.

(130037610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

KPI Residential Property 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013030537/10.

(130037305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

KPI Residential Property 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013030536/10.

(130037304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Keyser Söze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft.
R.C.S. Luxembourg B 156.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030534/9.

(130037647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

GFM (CE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.245.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 1^{er} mars 2013 les décisions suivantes:

- accepter la démission de M. James Raynor en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat;

- nommer M. Sébastien Hyst, né le 8 novembre 1973 à Suresnes, France, ayant pour adresse professionnelle 70 Grosvenor Street, Londres W1K3JP, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 1^{er} mars 2019;

- reconnaître que le conseil d'administration est dès lors constitué de:

* M. Frederik Foussat;

* M. Jean Bodoni;

* M. Robert Davis;

* M. Simon Hauxwell;

* M. Herman Moors;

* M. Giles Henry Wintle; et

* M. Sébastien Hyst

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013030479/25.

(130036896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

KWF Business Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 27-35, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 105.997.

Gesellschafterbeschluss der Firma KWF BUSINESS CONSULTANTS S.A.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir am 22.11.2012 zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

1. Herr Fabian Schulz, Eurener Straße 59A, 54294 Trier, wird als Prüfungsbeauftragter abberufen.

2. Die Zimmer & Schulz Lux-International SARL-Fiduciaire-Expert Comptable, 12, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, wird zur neuen Prüfungsbeauftragten ernannt. Ihr Mandat bleibt bis zur nächsten Generalversammlung bestehen, die im Jahre 2017 stattfindet.

3. Herr Fabian Schulz, Am Wissenschaftspark 17, D-54296 Trier, wird zum Verwaltungsratsmitglied ernannt. Sein Mandat bleibt bis zur nächsten Generalversammlung bestehen, die im Jahre 2017 stattfindet.

Grevenmacher, den 22. November 2012.

Référence de publication: 2013030542/17.

(130037291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

La Belgica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.385.

—
Extrait de la résolution adoptée par les Gérants de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- de l'associé, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.
- des gérants, à savoir Christian Tailleur, Keimpe Reitsma, James Body, Sofia Silva, a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030544/20.

(130037229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Lynebat Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.027.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 29 janvier 2013 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 29 janvier 2013 à Luxembourg, que:

1. L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur François Georges, de renouveler le mandat d'administrateur de Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi et de Madame Lecas et de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Concilium S.à r.l. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013030555/17.

(130037146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Lampe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 16.577.

—
Par résolutions prises en date du 19 février 2013, la durée du mandat de Geschäftsleiter de Frank Przygodda est à durée indéterminée, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030556/11.

(130037612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Letsatsi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.419.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 18 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant B suivant en date du 18 février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du gérant B suivant en date du 18 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Mr Patrick L.C. van Denzen, Gérant B

- Mr Baodong Yu, Gérant A

- Mr Yumin Liu, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013030550/22.

(130036932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

I.D. Sport, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 48.

R.C.S. Luxembourg B 95.721.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2012.

Monsieur Donato IANNUZZI préside l'assemblée.

...

Ordre du jour:

3. Démission et nomination des membres du conseil d'administration et du commissaire.

4. Divers.

L'assemblée décide de nommer pour un nouveau mandat de six années prenant effet ce jour:

Monsieur Donato IANNUZZI, en qualité d'administrateur-délégué, Maison 10 à L 9773 TROINE-ROUTE.

Madame Christina ROSIERE, en qualité d'administrateur, Maison 10 à L 9773 TROINE-ROUTE

Madame Lisiane ROSIERE, en qualité d'administrateur, 13, cité an Elber à L 9639 BOULAIDE.

Monsieur Wolfram WAMBSGANSS, en qualité de commissaire, Val des Seigneurs, 5 b2 à B 1150 Bruxelles.

Chacun étant présents, acceptent le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Iannuzzi Donato.

Référence de publication: 2013030502/21.

(130037245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

KEM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 47, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.909.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030533/9.

(130037657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.
